

*«Mettons-nous
en route pour faire
de notre école un lieu de
vie et de santé»*

Guide pratique



Réseau suisse d'écoles en santé
Michel Bloch · coordinateur pour la Suisse romande
Radix Promotion de la santé · Avenue Ruchonnet 57
1003 Lausanne
Tél. 021 329 01 57 · Fax 021 329 01 58
info-la@radix.ch · www.ecoles-en-sante.ch

© Radix Promotion de la santé – Lausanne – octobre 2005 – 4^{ème} édition

**Chère lectrice,
Cher lecteur,**

Ce guide propose un chemin possible pour faire de votre école un lieu de vie et de santé. Or chacun sait que tous les chemins mènent à Rome. L'itinéraire que nous vous proposons ici doit servir à alimenter votre réflexion et vous permettre ensuite de vous déterminer librement sur la manière dont vous entendez procéder dans votre établissement scolaire.

Réseau suisse d'écoles en santé

Barbara Zumstein
Coordinatrice nationale
zumstein@radix.ch

Michel Bloch
Coordinateur Suisse romande
bloch@radix.ch

Edith Lanfranconi
Coordinatrice Suisse alémanique
lanfranconi@radix.ch

Lausanne, octobre 2005 / 4^e édition

Le Réseau suisse d'écoles en santé, centre de compétences d'«éducation et santé», est coordonné par Radix Promotion de la santé; il est financé par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et Promotion Santé Suisse.

Sommaire

Page :

I.	L'école, lieu de vie et de santé	4
II.	La promotion de la santé en tant qu'élément du développement de l'école et de la qualité	5
III.	Nous y mettons !	6
	1 ^e étape : Où en sommes-nous ? Que voulons-nous ? (analyse de la situation)	6
	2 ^e étape : Nous fixons des priorités et un plan d'action (planification)	7
	3 ^e étape : Nous signons une convention (concept général)	9
	4 ^e étape : Nous mettons en œuvre (réalisation)	10
	5 ^e étape : Nous mesurons les résultats (évaluation)	11
	6 ^e étape : Nous poursuivons notre travail	12
IV.	Exemples d'axes prioritaires des programmes mis en place par les écoles membres du Réseau	13
V.	Formulaires	14
	1. Convention	14
	2. Soutien financier	18

I. L'école, lieu de vie et de santé

Une école favorable à la santé propose une nouvelle conception de l'éducation à la santé et de la formation dans ce domaine. La promotion de la santé¹ a pour but de provoquer non seulement un **changement de comportement** chez les individus, mais encore un **changement de situation**. Elle part de la réalité concrète, des problèmes et des préoccupations spécifiques de chaque école.

Pour déterminer si une école est promotrice de santé, on ne recourt pas à des données chiffrées portant sur le nombre d'enfants obèses, le degré de stress chez le personnel enseignant ou le montant attribué à la prophylaxie dentaire.

En application des principes de la salutogenèse, les écoles sont appelées à aménager, avec le concours de tous les acteurs concernés, leur organisation de manière à en faire un lieu de vie :

- où l'on cherche à promouvoir la santé,
- où les ressources de chacun sont reconnues et valorisées
- où se développent des ressources collectives de résolution de problèmes
- où les facteurs de risques sont identifiés et réduits
- où tous les acteurs se sentent à l'aise et bénéficient ainsi des conditions optimales de réussite.

*« Une école favorable à la santé travaille explicitement sur des thèmes de promotion de la santé à tous les niveaux de la vie scolaire (enseignement, équipe, organisation scolaire, réseau, programme) et s'investit pour mettre en œuvre les mesures appropriées.
Elle contribue ainsi à améliorer la qualité de la formation et de l'école dans le sens d'une école en bonne santé, en veillant à l'épanouissement et à la promotion de la santé et du bien-être de toutes les personnes impliquées dans l'école.
Pour ce faire, elle se réfère à une conception globale de la santé et travaille conformément aux principes de la promotion de la santé définis dans la charte d'Ottawa : participation, acquisition d'aptitudes permettant une action autodéterminée, centration sur les ressources, pérennité, pédagogie de la diversité (égalité des chances entre les genres et les origines sociales, ethniques et religieuses). »*

¹ Le concept de promotion de la santé s'appuie sur la Charte d'Ottawa émise en 1986 par l'OMS qui prévoit 5 niveaux d'action. Pour les écoles, cela implique les éléments suivants:

Niveaux d'action	Pour l'école
société/politique	reconnaître que la promotion de la santé doit être une préoccupation majeure
milieu/environnement	adhérer à un réseau, exploiter les ressources existantes
organisation	développement de l'organisation, définition d'un profil
groupes	constitution d'une équipe, mettre en place des modes de collaboration
personnes possibles.	renforcement de la personnalité, expérimenter des modes de vie sains et les rendre

(d'après Ulrich Barkholz 1995)

II. La promotion de la santé, un élément essentiel du développement de l'école et de sa qualité

À côté du souhait global d'assurer davantage de bien-être à l'école, il peut y avoir des **raisons concrètes** qui motivent à entreprendre le projet. Il peut s'agir notamment des raisons suivantes:

- Accroître le potentiel de santé de toutes les personnes concernées
- Améliorer le climat d'apprentissage, la satisfaction au travail
- Proposer des offres pratiques en vue d'un mode de vie plus sain
- Analyse de la situation actuelle
- Gérer certains problèmes récurrents
- Motiver d'autres personnes à collaborer
- Améliorer l'esprit d'équipe, la coopération
- Améliorer le profil de l'établissement
- Intervenir en éducation à la santé
- Ouvrir l'école sur l'extérieur
- Réaménager l'espace
- Expérimenter de nouvelles méthodes d'apprentissage
- Travailler de manière transdisciplinaire/interdisciplinaire
- Aménager le contexte scolaire

La question de savoir de qui vient **l'impulsion** d'un développement dans le sens d'une école favorable à la santé est secondaire et la réponse peut varier d'un établissement à l'autre.

L'initiative peut venir : du corps enseignant, de la direction d'établissement, des parents, des élèves, de l'environnement de l'école.

L'éducation à la santé traditionnelle se déroule essentiellement entre un-e enseignant-e et ses élèves dans le cadre de la classe. Un projet de promotion de la santé associe en revanche l'ensemble de l'établissement et toutes les personnes qui y vivent, y apprennent et y travaillent.

Ainsi, la promotion de la santé n'est plus l'affaire des individus, mais celle de l'école tout entière.

Le développement d'une école promotrice de santé implique que l'on se préoccupe continuellement de stimuler des "potentiels sains" tant chez les personnes que dans le système; il s'agit ainsi de bien autre chose que d'organiser une multitude d'actions spécifiques et sans lien entre elles. Il commence par une réflexion permettant de dégager des souhaits communs et se poursuit par la réalisation des objectifs partiels déterminés ensemble. Au lieu de "simplement" mettre en œuvre des projets de promotion de la santé à l'école, on fait ainsi de l'école elle-même un projet de promotion de la santé.

Les écoles favorables à la santé contribuent à une « bonne école » parce qu'elles considèrent que la création de conditions de travail et d'apprentissage propices pour la santé ne constituent pas seulement le but de la promotion de la santé, mais aussi le fondement de tous les processus d'apprentissage et d'enseignement.

Les écoles promotrices de santé ne sont pas, à priori, en meilleure santé que les autres. Ce qui les distingue, c'est leur volonté d'entrer dans une démarche qui les conduira à devenir progressivement des lieux de vie en santé et d'initier ainsi un développement de l'école en tant qu'organisation.

III. Nous nous y mettons!

1^e étape: où en sommes-nous ? que voulons-nous ?

D'où que vienne l'initiative dans votre établissement, il est important que le projet bénéficie du soutien de la direction de l'école ou que celle-ci en assure le leadership. Dans un premier temps, il convient de procéder à une analyse de la situation² prévalant dans votre école dès le démarrage du projet. Vous faites certainement déjà beaucoup de choses dans le domaine de la promotion de la santé. **Recensez tout cela et faites-en la liste.** Vous pourrez ainsi voir ce que vous faites déjà, qui y est associé et ce qui fait problème. Cette vue d'ensemble vous permettra aussi de déterminer ce que vous souhaitez entreprendre.

Vous devez décider qui sera chargé de faire cette description de la situation dans votre école et qui il convient d'associer :

- des membres du corps enseignant
- des élèves
- des parents
- des membres des autorités scolaires
- la direction de l'établissement
- l'ensemble de la communauté scolaire.

Il est très important que les résultats soient présentés à tout le monde et donnent lieu à une discussion générale.

Nous savons en effet par expérience qu'une **discussion avec toutes les personnes concernées**, lors d'une conférence des maîtres par exemple, joue un rôle déterminant pour la réussite d'un projet. La confrontation des avis peut susciter un engagement: d'observateurs qu'ils étaient, les gens deviennent acteurs.

² Des propositions d'instruments utilisables pour faire cette analyse de la situation (par ex. Analyse des forces et des faiblesses, check-list...) sont proposées sur www.ecoles-en-santé.ch dans la rubrique « outils ».

2^e étape: nous fixons des priorités et un plan d'action

Grâce à l'analyse de votre école, vous savez maintenant ce qu'il convient de développer et le moment est venu de fixer des priorités, de définir des objectifs et de mettre au point un programme.

Les lacunes repérées ne peuvent être abordées qu'avec l'aide de l'ensemble de l'établissement, ce qui implique que toutes les personnes associées doivent s'accorder sur les moyens d'y remédier. Il convient donc de **prendre des décisions** lors d'une conférence des maîtres - cela peut éventuellement se faire dans la même séance au cours de laquelle les résultats de l'analyse ont été présentés. Les décisions à prendre portent sur les points suivants :

- Quels sont les thèmes que nous voulons aborder ?
- Qui doit y travailler ?
- Voulons-nous travailler avec le soutien du Réseau suisse ?
- Voulons-nous nous engager à nous occuper activement de promotion de la santé pendant 3 ans ?
- Sommes-nous prêts à constituer un groupe de pilotage³ chargé de la planification et doté des compétences nécessaires (par ex. droit de déposer une demande, budget) et à désigner une personne chargée de la coordination⁴ ?

³ **Composition idéale – mais pas toujours réalisable – de ce groupe:**

- direction de l'établissement ;
- corps enseignant ;
- autorités ;
- parents ; suivant le degré scolaire, élèves.

⁴ **Critères de choix de cette personne:**

- intérêt, motivation ;
- disponibilité suffisante ;
- expérience de la réalisation de projets ;
- déchargée par l'école pour cette tâche

Pour pouvoir adhérer au Réseau suisse d'écoles en santé, l'école doit satisfaire aux exigences suivantes :

- L'analyse de la situation et la définition des besoins sont achevées.
- Le programme de 3 ans est établi et les objectifs sont formulés.
- La décision de réaliser le projet a été prise par la majorité du corps enseignant.
- La direction de l'école et les autorités de surveillance ont donné leur aval
- Le groupe de pilotage est constitué et son mandat défini.
- La participation d'au moins une personne aux 2 rencontres d'échange d'expériences est assurée (toujours un mercredi toute la journée).
- L'école est disposée à documenter le programme et les projets dans la banque de données sous www.ecoles-en-sante.ch (mise en service fin 05) et à répondre à des questions particulières posées par la coordination du Réseau.

En tant qu'école membre du Réseau, vous bénéficiez des prestations suivantes :

- Conseils et soutien
- Partage d'expériences
- Journées d'étude
- Documentation
- Lettre d'information
- Soutien financier au projet
- Attribution d'un label à l'école

3^e étape: nous signons une convention

La Suisse est membre depuis 1993, aux côtés de 42 autres pays, du Réseau européen d'écoles en santé (REES). Ce projet bénéficie du soutien conjoint de l'OMS, de l'UE et du Conseil de l'Europe. Tous les Etats membres répondent aux exigences suivantes :

- disposer d'un concept adapté à chaque pays ;
- assurer une coordination nationale afin de garantir l'existence d'un réseau dans le pays lui-même et le transfert d'expériences au niveau du Réseau européen

Les 370 écoles affiliées au Réseau suisse (état au mois de sept.05) font également partie du Réseau européen. Afin de garantir un **standard de qualité** identique dans tous les pays, on a défini des **exigences minimales** pour l'admission dans le Réseau. Les écoles et le Réseau passent une convention sur les points suivants :

- la procédure à suivre ;
- la désignation des personnes responsables
- les objectifs poursuivis ;
- les droits et les devoirs.

La convention (voir p. 14) doit être signée par la direction de l'établissement scolaire ou à défaut par les autorités compétentes, par le groupe de projet et par le coordinateur du Réseau suisse.

Une copie de cette convention est remise à l'institution/à la personne compétente au niveau cantonal ou régional⁵.

Dès la signature de la convention, l'école est considérée comme une école membre du Réseau. Elle reçoit alors un **panneau ayant valeur de label**, attestant de sa qualité d'école " en santé ". Ce panneau peut être apposé aux murs du bâtiment scolaire.

⁵ Travail en réseau avec des centres locaux spécialisés

La promotion de la santé dans le sens d'un développement de l'école n'est pas un thème entièrement nouveau. Dans plusieurs endroits en Suisse, les services spécialisés s'en occupent en effet depuis plusieurs années ; ils ont développé différents modèles et de nombreux établissements scolaires ont déjà bénéficié de leurs conseils et de leur soutien. Dans la logique de notre système fédéraliste, les projets et les modèles choisis sont très diversifiés. Mais tous poursuivent un but commun : faire en sorte que les élèves, les enseignant-es, les parents et les autorités compétentes se sentent à l'aise dans le lieu de vie qu'est l'école pour que celle-ci devienne un lieu d'apprentissage et de travail favorable à la santé.

Le Réseau soutient les efforts et les projets en cours. Chaque fois que c'est possible, le Réseau propose de collaborer avec les réseaux régionaux existants et d'utiliser les ressources locales disponibles. Une concertation a déjà eu lieu entre le Réseau et un grand nombre de centres spécialisés porteurs de projets ; les écoles situées dans les secteurs couverts par ces centres bénéficient dorénavant directement des conseils et de l'accompagnement de ces spécialistes. En conséquence, ceux-ci signent également la convention d'adhésion au Réseau. Il en résulte que les modalités de la convention diffèrent légèrement d'un canton à l'autre. Les exigences minimales contenues dans la convention et définies par le Réseau doivent toutefois être appliquées.

4^e étape : nous mettons en œuvre

Après l'adhésion au Réseau, il s'agit maintenant de réaliser les objectifs définis dans la convention.

C'est le groupe de projet qui est en charge de la **planification**. Il peut demander un soutien à l'instance romande de coordination. Ce soutien peut prendre les formes suivantes :

- Conseil et accompagnement
- Mise en contact avec d'autres projets
- Documentation
- Soutien financier du projet

Les questions suivantes sont essentielles lors de la planification :

- Quels sont les buts à atteindre au moyen de ce projet? Que convient-il de changer ? A quoi verra-t-on ce changement ?
- A quel groupe cible le projet s'adresse-t-il et comment y est-il associé ?
- Comment les besoins différents des deux genres sont-ils pris en compte ? Comment gérons-nous équitablement l'hétérogénéité liée à l'origine sociale, ethnique et religieuse ?
- De combien de temps avons-nous besoin pour pouvoir réaliser le projet de manière à ce qu'il soit bénéfique pour la santé de toutes les personnes concernées ?
- Avons-nous besoin d'un soutien financier ?

Soutien financier du projet

Le Réseau dispose d'un montant annuel destiné à soutenir⁶ des projets de promotion de la santé réalisés par des écoles membres. Chaque école faisant partie du Réseau peut soumettre ses projets au service de coordination et demander à pouvoir bénéficier d'un soutien financier. La limite maximale est fixée à 50% du coût total du projet ; elle est d'au maximum fr.6'000.- sur 3 ans. Le formulaire de dépôt de demande peut être téléchargé sous www.ecoles-en-sante.ch.

⁶ Critères pour l'octroi d'une aide financière: pour pouvoir bénéficier d'un soutien, les projets doivent

- être ancrés dans un processus à long terme,
- concerner l'école dans son ensemble,
- être précédés d'une réflexion sur les aspects relatifs au genre,
- promouvoir l'égalité des chances en matière de santé,
- être de nature participative,
- permettre d'espérer des effets à long terme.

Le soutien financier ne s'étend pas au financement du matériel pédagogique (création de nouveaux supports ou achats de supports existants). Par ailleurs, aucun soutien financier ne peut être accordé rétroactivement pour des projets d'ores et déjà menés à terme.

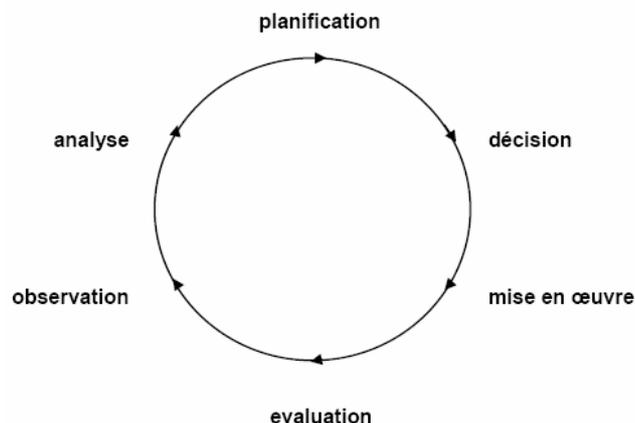
5^e étape : nous mesurons les résultats

Les projets réalisés dans un établissement qui cherche à promouvoir la santé doivent être conçus dans le cadre du développement global de l'école et considérés comme des étapes partielles. Au terme d'un projet, il conviendrait de procéder à une évaluation. Cela permet d'adapter la suite de la planification du projet global de l'école en santé aux expériences réalisées et de pouvoir procéder aux corrections nécessaires. En plus de son **utilité pour la suite de la planification**, l'évaluation donne aux autres écoles du Réseau la possibilité de bénéficier de vos expériences. L'évaluation d'un projet de promotion de la santé peut prendre diverses formes: elle peut être centrée sur les processus, sur les résultats ou sur les ressources. Elle permet de :

- Décrire l'efficacité du projet
- Déterminer si les moyens ont été utilisés de façon adéquate
- Se situer par rapport aux différentes étapes du projet global
- Décrire les forces et les faiblesses du projet

En dépit de la multiplicité de ses buts, l'évaluation ne doit pas apparaître comme une tâche ingrate. Il existe un large éventail de **méthodes d'évaluation** qui peuvent être intégrées au projet et qui peuvent même en faciliter la réalisation :

- Check-lists
- Brefs procès-verbaux
- Questionnaires
- Interviews
- Discussions de groupe
- Tests



Si vous souhaitez vous adresser à un-e spécialiste de l'évaluation, le Réseau peut vous en fournir une liste. Le **canevas** ci-dessous constitue une première grille d'analyse possible. Mais vous serez probablement conduits à choisir vous-mêmes les questions auxquelles devra répondre l'évaluation de votre propre projet.

- L'objectif global a-t-il été atteint ?
- Avons-nous réussi à atteindre le groupe visé ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il été partagé et soutenu par toutes les personnes qui y étaient associées ?
- Quelles ont été les expériences personnelles de tous les acteurs impliqués dans le projet en ce qui concerne la promotion de leur propre santé ?
- Impact : quels effets durables en résultent ?
- Les moyens à disposition ont-ils été utilisés de manière pertinente ?
- Quelles sont les répercussions de ce projet spécifique sur le projet global ?
- À qui pouvons-nous proposer de bénéficier de l'expérience que nous avons acquise ?

6^e étape : nous poursuivons notre travail

Après 3 ans de participation au Réseau en tant qu'école engagée dans un programme, nous évaluons les résultats atteints. Nous continuons à développer notre profil d'école en santé, maintenons le contact avec le Réseau et les écoles qui en font partie et nous accédons au statut d'école alumni⁷.

Le RES-CH exploite le potentiel d'expériences des écoles alumni pour optimiser ses offres et dans le cadre des rencontres de partage d'expériences. Les écoles alumni s'engagent à alimenter la banque de données des projets sur www.ecoles-en-sante.ch. Suivant leurs intérêts, elles peuvent participer aux réunions de partage des écoles engagées dans un projet. Les écoles alumni participent gratuitement aux journées d'études annuelles.

Si des écoles alumni se constituent en réseau autonome pour apprendre les unes des autres dans des groupes d'écoles membres du Réseau ou pour mettre au point des projets ou des instruments communs, elles peuvent bénéficier d'une contribution financière de la part du Réseau.

⁷ Ecoles „alumni“: alumnus est un mot latin signifiant «le nourrisson», littéralement «le nourri» (de alere, «nourrir»). Nous utilisons ce terme pour désigner les écoles membres du Réseau qui ont réuni des expériences de promotion de la santé depuis quelques années et qui ont bénéficié des prestations du RES-CH. Ces „anciennes“ ont la possibilité aussi bien de poursuivre et de développer leurs contacts avec le Réseau que de travailler avec d'autres alumni à un problème ou un projet.

IV. Exemples d'axes prioritaires des programmes mis en place par les écoles membres du Réseau

Aux niveaux des classes, du corps enseignant, de l'ensemble de l'école, de l'environnement scolaire et de la politique, les écoles ont abordé les aspects suivants :

- Bien-être social : communauté, communication, collaboration, participation, culture d'établissement, règlements internes, gestion des conflits, prévention de la violence
- Bien-être physique : alimentation, activité physique, détente, posture
- Prévention des dépendances : drogues légales et illégales, troubles alimentaires
- Structures scolaires : charte, formation de responsable de projet, travail social scolaire
- Santé des enseignant-es
- Bien-être psychique : renforcement des facteurs de protection, estime de soi, maîtrise du stress, prévention du suicide
- Aménagement des locaux scolaires : cour de récréation, salles de repos, infrastructure
- Collaboration avec les parents, les autorités, les centres spécialisés, ouverture de l'école, collaboration avec la commune
- Éducation sexuelle et prévention du sida
- Environnement, nature
- Risques et sécurité

V. Formulaire

1. Convention

Les pages suivantes vous donneront un aperçu des points qui sont réglés entre l'école et le réseau. Si vous êtes intéressés à une adhésion, vous prenez contact avec la coordination de réseau et ne remplissez pas ce papier. Nous vous ferons parvenir par courriel les documents relatifs à la convention avec votre école.

<p>Convention d'adhésion *</p> <p>du collège ...</p> <p>au Réseau suisse d'écoles en santé</p>

Type d'école : EEnf EP Sec. I
 Sec. II (gymnase ou école professionnelle) Tertiaire

Nombre d'élèves :

Nombre d'enseignant-es :

Nombre de classes :

Nombre de bâtiments scolaires :

Adresse, canton, tél., fax :

Courriel :

Internet :

Profil en bref (zone rurale, proportion d'élèves de langue étrangère, niveaux scolaires...):

Autres projets en cours ou prévus concernant le développement et à la qualité de l'établissement :

Philosophie et étapes concrètes

1. Nous concevons notre établissement comme **une organisation sociale**. Toutes les parties prenantes (élèves, corps enseignant, parents d'élèves, autorités scolaires, personnel administratif) sont en interaction et contribuent ainsi à faire de notre établissement un lieu de travail et d'apprentissage ayant son climat et ses caractéristiques propres.
2. Notre intention est de faire de notre établissement une « école en santé » et nous adhérons au Réseau d'écoles en santé pour **une durée de trois ans**.
3. En adhérant au Réseau suisse d'écoles en santé, nous nous engageons à devenir une école favorable à la santé. Pour ce faire, nous nous référons à la **définition** suivante:

Une « école en santé » se préoccupe explicitement de thèmes relevant de la promotion de la santé à tous les niveaux de l'organisation scolaire (enseignement, équipe, organisation scolaire, travail en réseau, programme scolaire) et s'engage à prendre les mesures qui s'imposent.

Une « école en santé » contribue à l'amélioration de la qualité de l'éducation et de l'école dans le sens d'une bonne école favorable à la santé, en vue de l'épanouissement, de la promotion de la santé et du bien-être de toutes les personnes de l'établissement.

Pour y parvenir, elle se réfère à une conception holistique de la santé et fonde ses interventions sur les principes de la promotion de la santé énoncés dans la Charte d'Ottawa :

- participation
- développement de l'aptitude à agir de manière autonome
- centration sur les ressources
- pérennité
- pédagogie différenciée (égalité des chances quels que soient l'origine sociale, ethnique et religieuse et le genre).

4. En nous fondant sur un état des lieux⁸, nous définissons nos besoins en matière de développement et nous entendons sur une vision, des finalités et des mesures communes pour les trois ans à venir. Pour réaliser ce travail de développement, nous avons recours, si nécessaire, à un-e intervenant-e extérieur-e.
5. Nous constituons un **groupe de pilotage « Ecole en santé »** et désignons une personne de contact avec le Réseau. Le groupe de pilotage planifie et organise la mise en œuvre du programme en concertation avec le collège des enseignants. Dans le cadre de la formation continue, il est souhaitable que la personne de contact choisisse des modules de formation en vue de cette activité et qu'elle bénéficie si possible d'une décharge à cet effet de la part de l'école.

La participation au groupe de pilotage de délégués des groupes concernés : direction scolaire, corps enseignant, autorités, personnel, parents, élèves, est souhaitable, mais il appartient à l'école de décider elle-même de la composition de ce dernier. La

⁸ Suggestion d'outils sur www.ecoles-en-sante.ch

coordination avec l'équipe de direction en charge du développement et de la qualité de l'établissement est assurée

6. Nous **évaluons** chaque année notre travail, nos objectifs et les changements réalisés.
7. Nous mettons nos expériences à la disposition d'autres écoles membres du Réseau à l'occasion de deux réunions annuelles de partage d'expériences et rendons compte de notre travail dans le cadre de la banque de données proposée (en fonction dès octobre 05) sur le site www.ecoles-en-sante.ch.
8. Nous bénéficions des **prestations suivantes de la part de la coordination du Réseau** :
 - conseil et accompagnement
 - partage d'expériences
 - journées d'études
 - documentation
 - lettre d'information électronique - Newsletter
 - soutien financier de projets
 - distinction de l'école par un label.

Nous remplissons les conditions d'admission au Réseau :

- Un état des lieux a été réalisé et les besoins en termes de développement ont été définis.
- Le programme pour les 3 ans à venir est établi et des objectifs sont définis.
- La décision a été prise par la majorité du corps enseignant.
- La direction de l'école et les autorités de surveillance ont donné leur aval.
- Le groupe de pilotage est constitué et son mandat défini.
- La participation d'au moins une personne aux deux journées de partage d'expériences (toujours un mercredi toute la journée) est assurée.
- Nous sommes d'accord de documenter le programme et les projets dans le cadre de la banque de données sur le site Internet www.ecoles-en-sante.ch (en fonction dès octobre 05) et de répondre à des questions particulières que pourrait nous poser la coordination du Réseau.

Personnes :

Le groupe de pilotage est composé de : (nom et fonction)

-
-
-

La personne de contact avec le Réseau est :

Prénom/Nom :

Fonction :

Adresse :

Tél/fax :

Courriel :

1. Besoins en matière de développement découlant de l'état des lieux :

--

2. Vision pour notre école en tant qu'école favorable à la santé :

--

3. Programme pour les 3 ans à venir :

Que voulons-nous changer ? (objectifs qualitatifs)	Objectif 1 :	Objectif 2 :
Comment mesurerons-nous les changements ? (indicateurs)		
Par quels moyens entendons-nous réaliser les changements ? (mesures)		
Quand et comment mesurerons-nous les changements ? (évaluation)		

Merci de dupliquer ce tableau si vous avez plus de 2 objectifs

Ce programme a-t-il été établi avec le soutien d'une institution spécialisée ?

- Oui Non

Si oui, avec laquelle ? Nom et fonction de la personne :

Le service de coordination du Réseau ouvre un dossier pour chaque école. Merci de lui faire parvenir l'ensemble des documents types : chartes, concepts, esquisses de projets et publications.

Soutien financier :

En termes de soutien financier de la part du Réseau, l'école peut demander plusieurs contributions en fonction des projets pour un montant global maximal de CHF 6'000 pour les 3 ans. Chaque soutien financier couvre au maximum 50% des dépenses prévues au budget ; il est en outre tenu compte de la taille de l'établissement scolaire / du nombre de personnes concernées. Les soutiens financiers sont toujours versés en deux tranches.

Le formulaire de demande d'un soutien financier se trouve sur le site : www.ecoles-en-sante.ch.

Le collège des enseignant-es s'est prononcé majoritairement en faveur du programme et de l'adhésion au Réseau le 2005

La direction de l'école et les autorités scolaires ont donné leur aval.

Signatures :

....., le 2005 Au nom de la Direction : Au nom du groupe de pilotage : Au nom des autorités scolaires : Au nom du Réseau suisse :

Une copie de la présente convention est remise au service cantonal concerné et/ou à l'institution spécialisée partenaire.

2. Soutien financier

Vous trouverez le formulaire de demande de soutien financier pour votre projet sous www.ecoles-en-sante.ch sous la rubrique « soutien financier ».

Dès l'hiver 05/06, il sera accessible directement sur la banque de données des écoles